



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 824

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le problème posé par le dépistage du cancer colorectal qui a été interrompu pendant six ans et seulement rétabli pour expérimentation dans une douzaine de départements. Or ce type de cancer provoque chaque année un nombre assez important de décès, dont une partie pourrait être évitée grâce à un dépistage précoce. Il lui demande s'il compte prendre des dispositions pour étendre à l'ensemble des départements le dépistage de ce type de cancer colorectal.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées est particulièrement attaché à rééquilibrer la politique de santé pour mieux associer la prévention, les soins et la réadaptation. Au vu des données épidémiologiques, la présence de sang occulte dans les selles devrait être observée chez environ 2 à 3 % des personnes de cinquante à soixante-quatorze ans participant à ce programme de dépistage, et conduira à leur proposer une coloscopie. A terme, ce dépistage organisé pourrait ainsi induire environ 70 000 coloscopies, et probablement mettre en évidence une lésion cancéreuse une fois sur 20, et de gros polypes précancéreux 4 fois sur 20. Ce chiffre de 70 000 actes est à mettre en regard des plus de 900 000 coloscopies actuellement réalisées en France, chaque année. Cependant, ayant constaté qu'il persiste de nombreuses difficultés structurelles à la mise en place de ce dépistage organisé, le ministre, pour l'essentiel, considère que les centres de décision sont trop dispersés et que cela nuit à l'efficacité de notre système. C'est pourquoi il sera amené à proposer une nouvelle organisation des compétences dans le cadre de la loi quinquennale de programmation en santé publique que le Gouvernement souhaite déposer au premier semestre 2003.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 824

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2700

Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3604